

Subventions aux associations culturelles - Première répartition pour l'année 2008

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Il est proposé de procéder à une première répartition de subventions en direction des associations culturelles. Pour ne pas mettre en difficulté l'équilibre économique de celles-ci, ces premières attributions portent sur environ 50 % des crédits disponibles afin de permettre d'attendre une répartition complémentaire lors du Conseil Municipal de juin 2008.

Quelques projets ayant des échéances rapprochées (manifestations se déroulant avant la fin de saison culturelle), ont été pris en compte d'une manière plus globale, de même que les subventions aux associations de formation musicale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations culturelles selon le tableau ci-après :

Associations	Subvention initiale Conseil Municipal du 22 mars 2007	1 ^{ère} répartition 2008
ARTS DU CIRQUE		
Cirque Plume - SOACD (Société Artistique de Création et de Diffusion)	20 000 €	10 000 €
Ecole de cirque Passe-Muraille	11 000 €	5 500 €
ARTS PLASTIQUES		
Centre d'Art Mobile	5 000 €	2 500 €
Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare	15 000 €	7 500 €
AUDIOVISUEL		
APACA	2 500 €	2 500 €
CCPPO	2 500 €	1 250 €
Réal et Chef'op	2 000 €	1 000 €
DANSE		
ACCRORAP	15 000 €	7 500 €
Astragale	1 500 €	750 €
BRRFTTTT	1 000 €	500 €
Compagnie du Courant d'Air	2 000 €	1 000 €
Jeanne Simone	1 500 €	750 €
Muse et danse	2 000 €	1 000 €
Association NA / Cie Pernette	24 000 €	12 000 €
Trajectoires Obliques	1 500 €	750 €
LECTURE		
Croqu'livre - Centre régional de ressources en littérature jeunesse	2 000 €	1 000 €

Associations	Subvention initiale Conseil Municipal du 22 mars 2007	1 ^{ère} répartition 2008
La Distraction des malades	600 €	300 €
Association du Livre et des Auteurs Comtois (ALAC)	1 000 €	500 €
La Maison Chauffante	1 000 €	500 €
Pas Serial S'Abstenir	2 000 €	1 000 €
CHORALE CHANT		
Choeur Heinrich SCHÜTZ	2 500 €	1 250 €
La Clé de Sol	500 €	250 €
Le Contrepoint	1 500 €	750 €
Contre Z'ut	2 500 €	1 250 €
Les Enfants de l'Espoir	2 500 €	1 250 €
Société des concerts	2 000 €	1 000 €
MUSIQUE CLASSIQUE		
Les Amis de l'Orgue	1 400 €	700 €
Jeunesses Musicales de France en Franche-Comté - Délégation Besançon	1 500 €	750 €
Musiques en perspectives	3 500 €	6 000 €
Orchestre philharmonique de Besançon «André STAPFFER»	2 500 €	1 250 €
Association Orgue et Culture	1 400 €	700 €
Tétraktys	4 000 €	2 000 €
Association pour la Restauration de l'orgue de l'Eglise de la Madeleine	2 000 €	700 €
FORMATION MUSICALE		
Atelier musical de Montrapon	6 233 €	6 233 €
CAEM Planoise	9 943 €	9 201 €
MJC Palente	15 455 €	17 045 €
Atelier musical des Clairs-Soleils	4 537 €	4 219 €
Atelier musical de St Ferjeux-Rosemont-La Butte	7 028 €	7 134 €
Atelier musical de Velotte	4 749 €	4 900 €
Atelier musical du Personnel de la Poste	6 392 €	6 180 €
Divertimento	0 €	1 500 €
Musique Pour Tous	2 000 €	2 000 €
Académie de Musique Tchaïkovsky	900 €	1 000 €

Associations	Subvention initiale Conseil Municipal du 22 mars 2007	1 ^{ère} répartition 2008
MUSIQUES ACTUELLES		
ASPRO IMPRO	24 000 €	12 000 €
ATTILA	2 500 €	2 500 €
Le Bastion	22 000 €	11 000 €
Citron Vert (Le)	2 500 €	2 500 €
Collectif Culture Cafés Concerts (4C)	3 000 €	1 500 €
Les Amis du Cylindre	29 000 €	14 500 €
Les Amis du Cylindre : préfiguration SMAC	46 000 €	23 000 €
Découvert Autorisé	5 000 €	2 500 €
DEV'ART	5 000 €	2 500 €
Elektrophonie	5 000 €	2 500 €
Interférences (Radio Campus)	17 300 €	17 300 €
Jeunesses Musicales de France en Franche-Comté - Délégation Besançon	500 €	250 €
Sentimental Noise	3 000 €	1 500 €
Le Sonotone	2 000 €	1 000 €
SOCIETES SAVANTES		
Académie des Sciences et Belles Lettres	800 €	400 €
Les Amis des Musées et des Bibliothèques	800 €	400 €
Les Amis du Muséum	800 €	400 €
Association Astronomique de Franche-Comté	2 300 €	1 150 €
Défense de la Langue Française en Franche-Comté	800 €	400 €
Renaissance du Vieux Besançon	800 €	400 €
Société d'Emulation du Doubs	800 €	400 €
Société Numismatique du Doubs	800 €	400 €
THEATRE COMPAGNIES		
Compagnie Boutique du Conte	1 000 €	500 €
Compagnie du Colibri	1 500 €	750 €
Théâtre Envie	1 000 €	500 €
Graine de vie	1 500 €	750 €
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	4 000 €	2 000 €

Associations	Subvention initiale Conseil Municipal du 22 mars 2007	1 ^{ère} répartition 2008
Compagnie Gravitation	2 000 €	1 000 €
Compagnie les Intempestifs	15 000 €	7 500 €
Compagnie LTS (<i>Les Trois Sœurs</i>)	1 500 €	750 €
Compagnie Mala Noche	5 500 €	6 500 €
Manches à Balais Korporation	2 000 €	1 000 €
Collectif OURS (ex Noce)	4 000 €	2 000 €
Pavé Paroles	1 000 €	500 €
Compagnie du P'tit Vélo	1 000 €	500 €
Serial Théâtre	2 000 €	1 000 €
THEATRE STRUCTURES		
Alcyon	4 000 €	2 500 €
Compagnie BACCHUS	2 000 €	1 000 €
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	1 500 €	1 500 €
THEATRE DE RUE		
La Grosse Entreprise et ses 120 petits	2 000 €	1 000 €
Tricyclique Dol	3 500 €	1 750 €
TOTAL		266 562 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 266 562 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'attribution de subventions aux différentes associations culturelles mentionnées dans le tableau et financées comme indiqué ci-avant et à autoriser M. le Maire à signer les éventuelles conventions à intervenir.

«M. Jean ROSSELOT : Je pense que vous pourrez donner un sens à cet état, à ce tableau parcellaire des aides qui finalement ne nous renseigne pas sur la politique générale de la Ville vis-à-vis des associations. En ce qui concerne au moins le culturel, vous pourriez vous forcer un petit peu pour nous produire quelque chose qui donne de la cohérence à toutes ces aides. Ça vous fait des notifications de subventions, ça vous fait des électeurs, parfait, mais il faudrait quand même voir aussi le sens général que cela a.

Mme Catherine GELIN : Je voudrais dire quelque chose concernant ces associations. Je suis Bisontine depuis 21 ans et je ne pense pas que je sois issue d'un milieu qui ne soit pas cultivé. Cependant, ce que j'ai à dire, c'est que la plupart des associations qui reçoivent de très grosses subventions, je ne les connais pas. Et ce que je souhaite, c'est que dans un prochain débat, je crois qu'il y en a un au mois de juin, on nous explique un petit peu ce dont il s'agit, parce que ces associations ne sont pas très proches du public pour certaines et d'autres beaucoup plus petites sont plus proches parce que ce sont celles sur lesquelles les familles se dirigent pour l'éducation justement et la culture de leurs enfants. Donc il y a quand même à mon avis une partie du milieu associatif qui échappe à une frange de la population. C'est pour cela que je souhaiterais que ça soit développé dans le prochain Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Ça ne sera pas développé dans le prochain Conseil Municipal. Il y aura en juin un débat sur la culture au cours duquel vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaiterez. Là il s'agit d'une première répartition pour permettre aux associations d'attendre le mois de juin afin de ne pas être en dépôt de bilan pour certaines. C'est une première répartition. Ensuite ce travail de connaissance des associations se fait au niveau de la commission, il ne se fait pas au niveau du Conseil Municipal, donc vous avez tout loisir de poser ces questions en commission, ou si vous ne faites pas partie de la commission, de demander à vos représentants de poser les questions, et toutes les questions que vous vous posez nous y répondrons mais pas en Conseil Municipal.

Mme Catherine GELIN : C'est pour cela que je dis que dans un prochain débat, ça mériterait d'être un petit peu plus instruit.

M. LE MAIRE : Plus instruit, non. Le travail du Conseil Municipal est d'adopter le travail préparé en commission où le travail se fait. Nous n'allons pas présenter ici au Conseil Municipal les dossiers du Cirque Plume, de l'Ecole du Cirque Passe Muraille ou du Centre d'Art Mobile, c'est le travail des commissions. Donc vous poserez ces questions en commission mais si vous avez des questions très précises sur une association, bien entendu l'Adjoint à la Culture vous répondra.

Mme Catherine GELIN : J'ai découvert quantité d'associations dont j'ignorais complètement l'existence».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme Corinne TISSIER n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 4 avril 2008.